

**ANNEXE 2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE
PUBLIC DU DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE**

**EXPLOITATION D'UN ESPACE ARBORÉ DE LA BASE DE LOISIRS DU TARN ET
DE LA GARONNE**

FICHE « DESCRIPTIF et POSITIONNEMENT DE L'ESPACE »

Deux espaces arborés seront au choix du prestataire lors son évaluation phytosanitaire des arbres ; ils sont situés à l'extrémité du terrain multisport enherbé (longeant le collateur) ou à l'arrière de l'aire de camping-car :

